

**Compte rendu de la réunion du Conseil municipal**  
**de la Commune de LOURNAND du 14 décembre 2022**  
**(Convocation du 9 décembre 2022)**

**Présents** : MAURICE Jean-Pierre, GILLET Michel, MAURIN Florent, DUPLESSIS Jacques, LEGER Cyrille, ABITBOL Hector, PAILLART Julien.

**Absents** : CHOCAT PAYET Laetitia (pouvoir à Cyrille LEGER), DUMONTOY Marjorie, TRAMARD Camille (pouvoir à Michel GILLET)

**Secrétaire de séance** : LEGER Cyrille

La séance est ouverte à 19 heures 00.

**1) Approbation du compte rendu de la séance du 24 novembre 2022**

Le compte rendu de la séance du 24 novembre 2022 est lu et approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

**2) Modification de la délibération relative à la mise en place de la nomenclature M57 du budget.**

Le Maire expose à l'ensemble du conseil que suite à une demande de la trésorerie, il convient de modifier la délibération relative à la mise en place de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En effet, celle-ci a été adoptée en conseil le 24 novembre 2022, cependant la mise en place de la nomenclature M57 concerne uniquement le budget principal et non le budget assainissement comme voté précédemment.

Après délibération, le Conseil municipal, **valide la modification de la délibération relative à la mise en place de la nomenclature M57 du budget.**

**3) Point d'avancement des dossiers en cours : mobilité, sécurité et voirie.**

Le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil la prise de décision concernant l'achat et la mise en place des panneaux de signalisation. Ces panneaux sont désormais installés, mais recouverts dans l'attente de la prise des arrêtés municipaux correspondants. L'information sera également diffusée aux habitants avant la mise en place officielle de cette nouvelle réglementation.

La commune de Lournand réfléchit à l'aménagement des entrées, de la traversée du Bourg et des certains hameaux, toujours dans l'optique de limiter la vitesse des automobilistes. De fait, conseil a été pris auprès du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Saône et Loire) dont l'architecte rendra son compte rendu le vendredi 16 décembre. Ce dernier permettra d'approfondir les réflexions sur ce sujet.

Sur le plan mobilité, deux réunions ont déjà eu lieu en présence de Mesdames Véronique Maillet et Juliette Grolée de la Communauté de communes du Clunisois. Il a été présenté le dispositif ENVI en deux phases.

#### **4) Demande de subvention sur l'appel à projets du Conseil Départemental de Saône et Loire.**

Le Maire explique à l'ensemble du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer concernant une future demande de subvention auprès du Département dans le cadre d'un appel à projet.

Cette demande de subvention concerne, entre autres, les routes de Chevagny, la Chaume et Blangue et donc la sécurité des administrés, priorité déjà évoquée lors des précédentes réunions de Conseil.

#### **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE**, à l'unanimité des présents et représentés, de déposer une demande de subvention dans le cadre d'un appel à projet auprès du Département.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document concernant cette demande de subvention

#### **5) Questions diverses**

- Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 8 janvier 2023 à 11h00.
- Organisation de la distribution des colis de nos aînés.

Séance levée à 19h45